

Description du poste Trésorier de la Convention générale

**Durée du mandat: 3 ans — de la fin de la Convention générale 2015 à travers
la Convention générale 2018**

Nombre pour être élu: 1

Description du poste: Le Trésorier de la Convention générale est un poste volontaire à distinguer de la position à plein temps rémunéré du Financier du Conseil exécutif/Trésorier de la Société missionnaire locale et à l'étranger (Domestic and Foreign Missionary Society, DFMS), "Financier." Le Trésorier est élu par l'action concurrente de la Chambre des députés et la Chambre des évêques à chaque Convention générale (Canon I.1.7). Le Trésorier de la Convention générale est membre du Bureau de la Convention générale qui comprend le Secrétaire et le Gérant de la Convention générale. Tout comme un trésorier élu d'un diocèse ou d'une autre à but non lucratif, le trésorier supervise la préparation d'un projet de budget pour la Convention générale qui est ensuite examiné et approuvé par le Conseil exécutif et par le Comité conjoint permanent des programmes, du budget et des finances (Program, Budget and Finances, PB&F) avant la présentation finale, la modification et l'approbation de la Convention générale. Ensuite, le Trésorier supervise la réception, l'investissement, et le décaissement des fonds en conformité avec le budget adopté par la Convention générale. Le travail au jour le jour est effectué par le personnel du Bureau des finances au Church Center, sous la direction du Financier du Conseil exécutif.

Explication: Une personne peut, mais n'a pas besoin de, maintenir à la fois la position volontaire du Trésorier de la Convention générale et la position payée de fonctionnaire du Financier du Conseil exécutif/Trésorier de la DFMS.

Compétences et qualités que doit posséder le candidat : Les candidats doivent avoir une bonne compréhension de l'Église épiscopale, de ses programmes, de la gouvernance et de la politique, le rôle de la Convention générale, et une expertise reconnue dans les domaines de la budgétisation, les investissements et le financement et la dette. L'expérience de travail en étroite collaboration avec le personnel tandis que dans un poste de bénévole est souhaitable. Il est essentiel que les titulaires aient des connaissances en informatique et de l'accès Internet (la connaissance d'Adobe Connect ou la vidéo-conférence est hautement souhaitable).

Les responsabilités de ce poste

- Recevoir et de dépenser les sommes perçues en vertu de la Convention générale
- Investir des fonds excédentaires en consultation avec l'Évêque président(e) et le Financier
- Rendre des comptes à des réunions régulières de la Convention générale
- Emprunter de l'argent pour couvrir les dépenses de la Convention générale avec l'approbation de l'Évêque Président(e) et du Conseil exécutif
- Soumettre un budget détaillé à la Convention générale
- Dépenser tous les fonds couverts par le budget de la Convention générale

Autres informations:

Le Trésorier est membre du Comité conjoint permanent de planification et des arrangements, et du Comité conjoint permanent des Programmes, du budget et des finances (PB&F).

Le Trésorier doit fournir une caution conditionnée à l'exécution fidèle des tâches assignées, le montant et les conditions qui doivent être approuvés par l'Évêque Président(e).

Prévisions de temps:

Deux semaines pour la Convention générale

Trois réunions par an du Conseil exécutif, 3-4 jours de réunion plus le temps de voyage, une réunion a lieu sur une fin de semaine par an

Plusieurs réunions de plusieurs jours pour le Comité conjoint permanent des programmes, du budget et des finances, PB&F (surviennent généralement au cours de la Convention générale)

Plusieurs réunions de plusieurs jours par an pour le Comité conjoint permanent sur la planification et les arrangements

Beaucoup de temps (deux semaines ou plus) avant la Convention générale afin de comprendre les finances de l'Eglise et de développer le projet de budget en collaboration avec le Financier

La disponibilité continue de tenir à jour sur la situation financière de l'Église, de surveiller le budget de la Convention générale, et pour des consultations fréquentes avec le Financier